

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

REÇU LE
- 8 NOV. 2016 cerfa
N° 14734*0:

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la prot**ection**. A.L. PAYS DE LA l de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 0 3 NOV. 2016

Dossier complet le 0 3 NOV. 2016

N° d'enregistrement 2016 - 2221

1. Intitulé du projet

Construction du terrain d'accueil des gens du voyage sur le site de la Côte à La Chapelle-sur-Erdre (44)

2. Identil	fication du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire				
2.1 Personne physique					
Nom	Prénom				
2.2 Personne morale					
Dénomination ou raison sociale	Syndicat Mixte pour l'Hébergement des Gens du Voyage				
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Alain ROBERT, Président du Syndicat Mixte				
RCS / SIRET 254 400 435	Forme juridique EPCI				

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

ia de implique el 2002 implique	Caracteristiqu
45 ° terrain de camping et	
caraving permanent permettant	Aménagement
l'accueil de plus de 20 pers	pour 15 emp
ou de 6 emplacements de tentes,	
caravanes ou résidences	
mobiles de loisirs et de moins	
de 200 emplacements	

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

Aménagement d'un terrain d'accueil des gens du voyage pour 15 emplacements

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à aménager un terrain d'accueil des gens du voyage pour 15 emplacements comprenant la construction de modules sanitaires et d'un local pour le gestionnaire du terrain, sur les parcelles cadastrales BL 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24. La superficie de ces parcelles est de $14\ 350\ m^2$ mais le projet de l'aire d'accueil occupera seulement environ 8 000 m².

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de répondre aux obligations inscrites dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Il est donc programmé de réaliser 15 emplacements d'environ 150 m² chacun comprenant des modules sanitaires.

L'aménagement paysager, associant plantations existantes et nouvelles sur tout le périmètre, permettra de limiter l'impact visuel sur les voies de circulation.

Les hauts talus arbustifs et les franges arborées qui ceinturent le secteur en surplomb des voies de circulation limitent sensiblement la perception des emplacements et des caravanes. De plus, la plantation de haies arbustives en complément des plantations existantes, notamment sur les pourtours Est du site et la limitation de la hauteur des constructions réalisées, permettront de limiter voire éviter toute relation visuelle entre le site et les espaces d'habitat riverains.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée de la construction des différents aménagements, emplacements, bâtiments, voirie, réseaux est estimée à 12 mois.

Les nuisances de chantier seront réduites autant que possible (étude du cheminement d'accès, bruit, propreté des voiries) et feront l'objet de prescriptions particulières aux entreprises.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'équipement sera géré par l'entreprise désignée pour la gestion des terrains d'accueil par le Syndicat Mixte pour l'Hébergement des Gens du Voyage.

Il est prévu sur le site 2 types de locaux : celui du gestionnaire et ceux destinés aux familles. Le module de gestion aura pour fonction l'accueil des usagers, la gestion des compteurs des différents réseaux (électrique, eau, ...)

Le module sanitaire intégrera les éléments techniques (distribution d'eau, d'électricité, de chauffage) et les sanitaires avec douche, WC ainsi qu'un espace pour l'installation d'un lave-linge.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).				
Le site est en zone UCv au PLU, secteur destiné à la réalisation d'aires d'accueil pour les gens du voyage. Le projet d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en date du 14/06/2012.				
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est	rempli		
Étude d'impact pour l'environr	ement selon la procédure a	u cas par c	as.	
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro		de l'opération -		
Grandeu	rs caractéristiques		Valeur	
Superficie du terrain d'accue (Parcelles BL 15, 16, 17, 18,			14 350 m²	
4.6 Localisation du projet				
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 1 °	56 · 30 " 38 Lat. 47 ° 28 · 09 " 27	
Site de la Côte à	Pour les rubriques 5° a), 6° b) e	t d), 8°, 10°, 1	8°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :	
La Chapelle-sur-Erdre	Point de départ :	Long °_	'" Lat°'"	
	Point d'arrivée :	Long°_	'" Lat°'"	
	Communes traversées :			
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvre	age existant 1	? Oui Non X	
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étu	ude d'impact	? Oui Non	
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été a	utorisé ?			
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non				
Si oui, de quels projets se compose l	e programme ?			

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?					
Les parcelles actuelles sont constituées de friches et de taillis.					
			banisme (ensemble des documents d'urbanisme		
Ci and the Mind Control of Alberta			s sois sur le lieu/irace de voire projei ?		
d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	· Zona	ige ac	tuel du PLU : UCv		
id 2010 de projer					
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docun	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non X		
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant, http://www.developpement-o	parto	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet		
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?		
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Le projet est situé en bordure de la ZNIEFF (vallée du Gesvres) de type 1.		
en zone de montagne ?		X			
sur le territoire d'une		X			
commune littorale ?					
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X			

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		x	
d'un site Natura 2000 ?		x	Le site actuel se situe à environ 3 300 mètres du site Natura 2000 "Les Marais de l'Erdre" (FR5200624 & FR5212004)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
dans un site inscrit ou classé ?		x	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		x	
dans une zone de répartition des eaux ?		x	
dans un site ou sur des sols pollués ?		x	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?	-	x	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		x	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
Possources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		x	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? est-il susceptible		X	Par nature pour ce type de projet, la surface est imperméabilisée pour environ 50% de la surface de l'aire d'accueil. Le projet d'aménagement veillera à préserver la ceinture d'essences végétales et la conservation d'arbres à haute tige. La préservation et le renforcement du réseau de haies de ceinture du site préserveront les continuités écologiques locales
	d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?			Le site ne figure pas dans la "couche d'alerte" flore fournie annuellement par le conservatoire botanique à Nantes Métropole, n'est pas inclus dans un corridor écologique du SRCE. Il abrite probablement quelques espèces d'oiseaux, liées aux boisements, qui trouveront des milieux de substitution à proximité (cf. l'appréciation des milieux naturels en pages 20 et 21 de l'état initial de l'Étude d'impact de septembre 2010 ci-jointe)

La parcelle va consommer pour partie un espace actuellement naturel même si le projet veillera à Engendre-t-il la réduire la surface imperméable, tout en préservant un consommation certain nombre d'arbres existants dans le projet X d'espaces naturels, d'aménagement. agricoles, forestiers, Elle consommera notamment de l'ordre de 2 000 m² d'un maritimes? boisement d'une surface plus importante (> 0,5 ha) Est-il concerné par X des risques technologiques? Risques Est-il concerné par x et des risques naturels? nuisances Engendre-t-il des risques sanitaires? X Est-il concerné par x des risques sanitaires? Commodités La parcelle est située dans la bande affectée au bruit de par le classement de la RD 69. Le recul de 25 m des Est-il source de voisinage emplacements par rapport à la RD 69 et la préservation de bruit? haie sur le talus permettent de limiter les nuisances sonores. Est-il concerné par Une étude acoustique (mesure de bruit et modélisation) pourra x des nuisances permettre de définir précisément les nuisances sonores liées sonores? aux infrastructures routières et prescrire les moyens complémentaires éventuels à mettre en oeuvre. Engendre-t-il des x odeurs? Est-il concerné par x des nuisances olfactives? Engendre-t-il des х vibrations? Est-il concerné par x des vibrations?

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x	x	Le terrain d'accueil sera équipé d'un système d'éclairage. Aucune aggravation de l'état actuel n'est à craindre.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	x		Les eaux pluviales du site seront collectées par le réseau d'assainissement de Nantes Métropole. Leur gestion répondra au règlement s'y rapportant.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	x		Les eaux usées sont dirigées vers le réseau d'assainissement collectif. Les ordures ménagères seront collectées régulièrement.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		x	Le projet n'aura pas d'impact sur le patrimoine architectural, culturel et archéologique. Le paysage naturel actuel sera de fait modifié, mais l'ensemble du site fera l'objet d'un aménagement où la qualité paysagère sera soignée par l'intégration de la ceinture végétale actuelle.
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		x	

	8. Annexes							
8	.1 Annexes obligatoires							
	Objet							
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;							
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;							
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;							
4	n plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 8°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;							
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;							
8	.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire							
	euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les arties auxquelles elles se rattachent							
	Objet							
	- Étude d'impact de septembre 2010 (document A+B Urbanisme et Environnement), établie dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique de 2012. - Porter à connaissance "Espaces naturels" - Parcelles cadastrales							
	9. Engagement et signature							
10	e certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X							
30								
	Fait à Nantes le, 0 3 NOV. 2016							
	Signature							